



SOINS DE QUALITÉ ET RENTABLES : UNE SOLUTION INFIRMIÈRE

Titre	INFIRMIÈRES EN SANTÉ DU TRAVAIL EN ONTARIO : IMPACT SUR LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS ET DES EMPLOYEURS
Enjeu	Les accidents, les traumatismes et les enjeux pour la santé au travail diffèrent en général de ceux que l'on trouve ailleurs. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les travailleurs sont souvent exposés à des dangers dans des espaces clos et les niveaux d'exposition sont souvent beaucoup plus élevés que dans l'environnement en général.
Solution	Il faudrait recourir aux services des infirmières en santé du travail pour faire mieux connaître la sécurité et réduire le nombre de traumatismes ainsi que les coûts pour les entreprises découlant des traumatismes et des maladies de nature professionnelle.
Exemple	En 1997, l'Ontario Occupational Health Nurses Association et le ministère du Travail de l'Ontario ont entrepris une étude conjointe. Au cours de l'étude, on a utilisé des renseignements recueillis dans un sondage réalisé auprès des infirmières en santé du travail de l'Ontario et de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.
Résultats	<p>POUR LES EMPLOYÉS :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les entreprises qui emploient des infirmières en santé du travail affichent 15 % de moins de traumatismes chez les employés.• Une meilleure sensibilisation à la sécurité au travail réduit le temps perdu à cause de traumatismes professionnels. Les infirmières en santé du travail ont montré qu'elles peuvent sensibiliser davantage les travailleurs à la sécurité.• On prévient les traumatismes moins graves et des pratiques efficaces de gestion des cas permettent de traiter les travailleurs blessés qui ont subi des traumatismes mineurs.• Au fil des ans, les infirmières en santé du travail réduisent le nombre de traumatismes au travail. <p>POUR LES EMPLOYEURS :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les infirmières en santé du travail contribuent à réduire de 40 % les coûts des accidents.• Le temps perdu à cause d'accidents du travail a diminué de 37 % entre 1995 et 1997 dans les grandes entreprises et de 28 % dans les moyennes.

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.



- Le nombre de plaintes, de refus de travail et d'accidents causant des traumatismes critiques signalés au ministère du Travail a diminué.
- La baisse de la fréquence des traumatismes entraînant une perte de temps a réduit de 7 % les coûts de remplacement des travailleurs blessés.

POUR L'ÉCONOMIE :

- Les entreprises qui emploient des infirmières en santé du travail affichent une réduction des traumatismes et du nombre de traumatismes graves et économisent en moyenne 100 000 \$ par entreprise par année.

Juin 2000

Références :

Gumpert, H. et R. Kusiak. (1999). The effectiveness of occupational health nurses in Ontario (Part 1). Ontario Occupational Health Nurses Association. Été 1999, 6-11.

Gumpert, H. et R. Kusiak. (1999). The effectiveness of occupational health nurses in Ontario (Part 1). Ontario Occupational Health Nurses Association. Automne 1999, 5-15.

FI-7

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2
Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520
Site web : www.cna-nurses.ca Courriel : prr@cna-nurses.ca